



Nous avançons, mais la partie est loin d'être terminée

Ce début d'année est marqué par une nouvelle vraiment très encourageante : le conseil municipal, le 02/02/2021, s'est prononcé, à l'unanimité, **contre** le projet éolien du secteur Taillard-Charousse-Célarier. Dans le compte-rendu que vous trouverez en ligne sur le site de la mairie, le conseil explicite son choix, avec des arguments très proches de ceux que nous développons depuis la création de l'association.

Pour autant, tout ou presque reste à faire. Si pénible que cela puisse être, la commune n'a pas le dernier mot en la matière. C'est le Préfet qui, après enquête publique, prend la décision finale. Notre mobilisation reste donc plus que jamais indispensable en vue de cette enquête qui devrait s'ouvrir dans le courant de l'année.

En outre, n'oublions pas que la commune n'est pas une île. Si des éoliennes sont placées sur une crête juste au-delà de notre limite administrative, nous en subissons tout autant les nuisances. Il nous faut donc penser plus large et travailler avec nos voisins. Et la lutte ne s'arrête même pas quand les éoliennes sont en place : nous vous parlions de Lavillatte dans notre dernier bulletin, aujourd'hui il est question par exemple d'ajouter deux mâts au parc éolien du Val d'Ay (St Pierre sur Doux) qui en compte déjà cinq.

Dans les dernières semaines, nous avons placé des auto-collants à Vanosc et un peu partout dans les zones impactées de la vallée de la Vocance et des localités alentour. Nous avons distribué des tracts et installé une centaine d'affiches dans les commerces de la région. Les affiches que nous avons posées en forêt à l'automne seront renouvelées en vue de la reprise printanière des activités de nature. Et nous avons créé et développé notre site internet.

Poursuivons donc, résolument, notre travail d'information et de réflexion !

Le président, Jean-Marc Serve

L'éolien transforme notre campagne en une immense zone industrielle à la productivité très faible

Un cauchemar industriel...

Le Haut Commissariat au Plan a publié 23 Mars 2021 une note très critique sur la politique énergétique française. Cette note mérite d'être lue et diffusée largement.

Pour se faire une idée des surfaces concernées

Une tranche de centrale nucléaire dernière génération : 1300MW sur 50Ha. La centrale de Cruas = 4 tranches.

Un mât éolien : théoriquement 3MW mais en fait bien moins que ça puisqu'elles ne tournent que 20% du temps, pour environ 4Ha déboisés chacune en comptant tout.

Pour produire 1300MW il faudrait théoriquement 433, mais en fait 2165 mâts, sur 8600Ha.

Pour un ordre de grandeur, la superficie totale de la commune de Vanosc = 2634Ha.

<https://www.gouvernement.fr/electricite-le-devoir-de-lucidite>

Elle met en évidence le gouffre qui existe entre l'évolution annoncée de notre consommation électrique en augmentation constante et massive (prévision : +45% en 2050), et la diminution tout aussi constante et massive de nos capacités de production (prévision : - 30% d'énergie nucléaire à l'horizon 2035).

... qui ne suffirait pas à nos besoins...

Pour obtenir une augmentation suffisante de la production d'électricité renouvelable, il faudrait transformer d'immenses surfaces agricoles en unités de production photovoltaïques ou en champs éoliens, une immense zone industrielle en somme... dont le bilan carbone serait pour le moins ambivalent...

... et que nous n'avons de toutes façons pas les moyens de mettre en place

En outre cette note dont la lecture est vraiment nécessaire souligne que nous n'avons actuellement pas les moyens scientifiques et technologiques d'assurer la réussite d'une telle entreprise (si tant est qu'on puisse souhaiter la mettre en œuvre). Il faudrait en effet, au moins, pouvoir pallier la variabilité de l'électricité d'origine éolienne et solaire, étendre considérablement les réseaux de transport et de distribution d'électricité, et augmenter notre capacité d'apporter rapidement l'appoint nécessaire lors de périodes peu ventées ou sans soleil, essentiellement avec des centrales à gaz qui produiraient inéluctablement de nouvelles émissions de gaz à effet de serre.

Pour lire le compte-rendu du Conseil municipal sur le projet éolien

<https://www.vanosc.fr/Compte-rendu-conseil-municipal-du-02-02-21.html>





Un jugement historique

L'impact négatif des éoliennes sur la valeur de l'immobilier reconnu par le Tribunal Administratif de Nantes, 18/12/2020

Avec le soutien de la *Fédération Environnement Durable*, des membres de l'association *Tigné Préservé*, dans le Maine et Loire, ont demandé au service des impôts de constater la détérioration de leur environnement et de leur accorder la baisse de taxe foncière correspondante.

Le tribunal leur a donné raison.

Ce jugement qui concerne toutes les victimes actuelles et futures des projets de parcs éoliens sur le territoire balaise les arguments des promoteurs, qui soutiennent encore et toujours, contre toute évidence, que les éoliennes n'ont pas d'impact sur les biens des riverains.

La décision du TA de Nantes : [https://www.ventdecolere.org/actualites/Eoliennes et Impots locaux TA Nantes dec 2020.pdf](https://www.ventdecolere.org/actualites/Eoliennes%20et%20Impots%20locaux%20TA%20Nantes%20dec%202020.pdf)

Comment un chemin forestier devient une tranchée large de près de 10m.



L'élargissement des chemins participe à la destruction de la forêt et doit être pris en compte quand on évalue l'emprise au sol des éoliennes.



Provision pour le démantèlement : un mensonge démasqué

À Lunas dans l'Hérault, 7 mâts construits sans permis doivent être détruits sur ordre du tribunal. Mais la société gestionnaire prétexte un « péril financier » : en effet, ses fonds ont été transférés, comme c'est l'usage, à sa « société mère » internationale et distribués à ses actionnaires.

Donc, quand une société promotrice affirme prévoir des « provisions pour démantèlement », c'est, encore une fois, une imposture, puisqu'elle peut dans le même temps plaider qu'elle n'a pas les moyens de démanteler, comme nous pouvions le savoir facilement en voyant, un peu partout dans le monde, s'étendre les cimetières de pales et de mâts.

https://actu.fr/occitanie/lunas_34144/herault-lunas-les-travaux-de-demantelement-de-la-centrale-de-bernagues-n-ont-toujours-pas-commence_41147751.html

L'entreprise EDPR : statu quo

Comme l'an dernier, une brève synthèse du rapport annuel d'EDPR, centrée sur quelques éléments clefs.

- La stratégie de l'entreprise est centrée sur l'éolien en mer, les parcs terrestres ne sont qu'un investissement à court terme, destinés à être rapidement revendus.
- L'entreprise n'est pas rentable en France, ne crée pas d'emploi et n'a pas de politique de préférence locale des fournisseurs.
- La maison mère, EDP, appartient toujours à des actionnaires chinois largement majoritaires.

Pour en savoir plus, <https://www.preservonsvanosc.com/actualites>



Association *Préservons Vanosc !*

Le Grand Pignat 07690 Vanosc — <https://www.preservonsvanosc.com/> — preservonsVanosc@gmail.com